



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Sports

Dossier de presse

Concept pour une éducation motrice, physique et sportive des enfants de 0 à 12 ans

11 mai 2018

Concept pour une éducation motrice, physique et sportive des enfants de 0 à 12 ans

Le mouvement est un besoin essentiel et quotidien de l'enfant. Bouger chaque jour a des effets bénéfiques sur sa santé, mais aussi sur son développement moteur, intellectuel, cognitif, émotionnel et social. Une activité physique régulière contribue à la prévention de nombreux maux (surcharge pondérale, problèmes de dos dus à une musculature dorsale trop faible, maux de tête, insomnies). Elle améliore aussi la capacité de concentration des élèves établi par la recherche et confirmé par les enseignants : ils apprennent plus facilement et les résultats scolaires s'améliorent.

De nos jours, pourtant, une grande partie des enfants et des adolescents manquent de mouvement. Dans notre société de plus en plus sédentarisée, les transports publics ou privés ont remplacé le chemin de l'école à pied, les PC et les tablettes se sont substitués aux jeux en plein air ...

C'est pourquoi une attention particulière doit être portée aux divers éléments indispensables à un développement physique et moteur harmonieux des enfants. Le ministère des Sports et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ont développé un concept global qui définit les principes, les pistes et les acteurs nécessaires pour une promotion de l'activité physique et des compétences motrices des enfants jusqu'à l'âge de 12 ans.

Parmi les acteurs principaux qui peuvent influencer le taux d'activité et l'éducation à l'activité physique, on retrouve les parents, les clubs sportifs, les structures d'éducation et d'accueil et, surtout, les écoles. L'école est la seule institution qui touche tous les élèves ; il est donc primordial qu'une éducation physique de qualité ait lieu dans les écoles pour transmettre le goût de l'activité physique aux enfants.

Tous les acteurs sont sollicités pour agir de concert et encourager, stimuler et accompagner les enfants de 0 à 12 ans dans leur développement moteur et physique, les amener à adopter un mode de vie sain et à développer une personnalité équilibrée.

I. LES ACTEURS

I.1. Les parents

Les parents contribuent au développement moteur de leur enfant en adoptant une attitude favorable face à l'activité physique et sportive dans la famille ou encore en favorisant leur participation à des offres d'activités motrices et sportives.

I.2. Les services d'éducation et d'accueil et les assistants parentaux

Le cadre de référence national pour l'éducation non formelle expose sept champs d'action prioritaires pour le développement de l'enfant, parmi lesquels le champ « mouvement, conscience corporelle et santé ». Toutes les structures d'éducation et d'accueil et les assistants parentaux appliquent ce cadre et doivent mener des actions éducatives dans le sens de la promotion de la motricité et de l'activité physique en se munissant des moyens nécessaires pour y arriver.

I.3. L'école

Les enfants sont obligés de participer à toutes les activités éducatives et formatrices de l'école fondamentale. Ces activités découlent du plan d'études et sont dotées d'objectifs pédagogiques. L'activité motrice et physique y figure sous le nom d'éducation motrice (précoce, cycle 1) ou d'éducation physique (cycles 2 à 4). Il s'ensuit que l'école fondamentale doit pouvoir compter sur un cadre et des conditions en matière de personnel et d'infrastructures lui permettant d'assumer cette mission éducative pour tous les enfants.

I.4. Les clubs de sport

Par sport, on entend une activité ponctuelle et structurée qui est souvent associée à l'idée de la performance. Le sport se pratique pour la plupart du temps dans des associations sportives ou des clubs de sport. Au Luxembourg 56 fédérations sportives regroupent 1 412 clubs avec 66 563 sportifs licenciés dont 31 713 « jeunes » (statistiques 2016 du ministère des Sports).

La plupart des clubs ont une offre pour enfants, le plus souvent à partir de 4-5 ans. Ces clubs s'efforcent de développer progressivement auprès des enfants les compétences nécessaires à une pratique sportive adulte, principalement sous forme compétitive, mais aussi de leur transmettre des valeurs comme le respect, la tolérance, la coopération ...

I.5. Les offres de motricité complémentaires

D'autres prestataires offrent des activités motrices, physiques et sportives. Il peut s'agir d'activités périscolaires (LASEP – Ligue des associations sportives de l'enseignement fondamental), d'offres de motricité par des organismes privés, ou de projets au niveau communal.

I.6. Les décideurs politiques et non-politiques

Mettre en œuvre un concept global pour une éducation motrice, physique et sportive des enfants de 0 à 12 ans requiert la coopération de nombreux partenaires à des niveaux différents : le gouvernement, les communes, les organismes de formation etc.

Le gouvernement s'engage à donner à l'activité physique et sportive l'importance qui lui revient par une panoplie de mesures : plan d'action national *Gesond iessen méi bewegen*, *Schoulsportdag*, *Bewegte Schule*, etc. Le concept trace les pistes pour renforcer cet engagement.

I.7. La recherche et la diffusion de données scientifiques et pédagogiques

Les sciences gravitant autour du mouvement humain, de l'activité physique et du sport peuvent fournir des données précieuses sur la situation existante et être des sources d'inspiration et d'action pour des initiatives et programmes « *evidence based* ». Tant des données scientifiques venant du monde scientifique international que celles à collecter au niveau national, sont à prendre en considération.

II. LES PISTES D'ACTION

Quelques pistes phares du concept pour une éducation motrice, physique et sportive des enfants de 0 à 12 ans.

II.1. Pistes d'action pour les parents

1. Publier un guide théorique et pratique sur les activités physiques et motrices pour enfants de 0 à 12 ans.
Encourager les parents à pratiquer des activités sportives avec leurs enfants.
2. Créer des plateformes d'échange de bonnes pratiques pour les parents, alimentées par différents acteurs et incluant des exemples de l'étranger.
3. Proposer aux parents des exemples et un relevé d'environnement favorable aux activités motrices (aires de jeu, cours de récréation ouvertes en dehors des horaires scolaires ...)

II.2. Pistes pour les services d'éducation et d'accueil et assistants parentaux

1. Publier un guide pratique et théorique sur un environnement propice au développement physique et moteur des enfants de 0 à 12 ans, tel qu'il est visé dans le cadre de référence national pour l'éducation non formelle.
2. Adapter la formation de base des éducateurs diplômés et gradués en matière de développement physique et moteur de l'enfant pour les aider à mieux répondre aux objectifs du cadre de référence national pour l'éducation non formelle.

Mettre en place une cellule de ressources pour élaborer des formations continues, en collaboration avec les prestataires. Ces formations pourront entre autres être offertes par l'École nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS).

3. Soutenir les maisons relais pour les enfants de 4 à 12 ans dans la conception et la réalisation de salles de motricité, notamment par le biais d'un subventionnement étatique. Ces salles seront subventionnées par le ministère des Sports à hauteur de 35%, s'il s'agit de projets locaux, et de 50%, s'il s'agit de projets régionaux. Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse contribue au financement des salles dans le cadre des conventions de construction qu'il conclut avec les administrations communales.
4. Élaborer des concepts pour la mobilité des enfants entre les différentes institutions qu'ils fréquentent au cours d'une même journée (responsabilité, financement des moyens de transports entre l'école, la maison relais et les clubs de sport ...)

II.3. Pistes pour l'école

1. Intégrer dans tous les cycles des activités de mouvement en classe, pendant les cours en multipliant le projet « *Bewegte Schule* ».
2. Ajuster la formation initiale des enseignants en matière de pédagogie des activités motrices, avec pour objectif de garantir aux enseignants un niveau de compétences de « généraliste-expert ».
Prévoir, dans le cadre du stage d'insertion professionnelle pour enseignants, une formation optionnelle pour approfondir cette matière.
3. Développer des recommandations pour les infrastructures destinées à la pratique d'activités motrices et sportives. Rechercher une synergie entre les besoins des services d'éducation et d'accueil et ceux des clubs de sport locaux.
4. Mettre en place des mesures de dépistage, de prévention et de remédiation en relation avec les déficiences au niveau de la motricité.

II.4. Pistes pour les clubs de sport

1. Faire connaître les principes du LTAD (*Long Term Athlete Development*) et inciter les clubs à orienter leurs concepts d'entraînement selon ces principes.
2. Mettre en place, pour les entraîneurs, des formations initiales et continues en matière de motricité pour enfants.
3. Renforcer la coopération entre les clubs de sport et les services d'éducation et d'accueil afin de garantir un accompagnement adapté aux compétences et aux intérêts individuels de l'enfant.

II.5. Pistes pour les offres de motricité complémentaires

1. Mieux informer sur l'offre existante notamment en répertoriant les prestataires offrant des activités motrices pour enfants en dehors des services d'éducation et d'accueil et des clubs de sport.
2. Promouvoir les activités de la LASEP (Ligue des associations sportives de l'enseignement fondamental), qui propose des activités sportives en dehors des horaires scolaires, accessibles à tous les enfants scolarisés à l'enseignement fondamental. Les activités sont dirigées par des enseignants de l'école fondamentale ou des éducateurs de maisons relais.
3. Élaborer un concept intégré de sport au niveau communal afin de permettre que les projets communaux existants puissent continuer à se développer mais également afin de favoriser l'émergence de nouveaux projets en motricité sur un plan national.

II.6. Pistes pour les décideurs politiques et non-politiques

1. Élaborer une campagne de sensibilisation et d'information à l'adresse de tous les acteurs, prévoir des campagnes spécifiques si nécessaire et inclure des partenaires, ceci en collaboration étroite avec le plan d'action national *Gesond iessen - méi bewegen* (GIMB).
2. Développer une démarche pluriannuelle et interministérielle calquée sur des stratégies internationales (Organisation mondiale de la Santé) visant à améliorer la situation au Luxembourg, la mettre en relation étroite avec le plan d'action national GIMB, faire entériner cette stratégie par un programme gouvernemental et mettre à disposition les ressources nécessaires.
3. Veiller à tous les niveaux de responsabilité politique à sauvegarder respectivement à créer un environnement favorable à l'activité physique en général, à la mobilité douce en particulier, ainsi qu'aux activités ludiques des enfants et des jeunes en garantissant des espaces adéquats et sécurisés.

II.7. Pistes pour la recherche

1. Renforcer la recherche et le développement de concepts dans le domaine des méthodes et de la didactique de la motricité et des sports.

III. DES EFFORTS EN MATIÈRE DE FORMATION

La qualification du personnel en charge de l'éducation motrice des enfants est déterminante pour la mise en œuvre du concept pour l'éducation motrice, physique et sportive des enfants de 0 à 12 ans. Des efforts sont nécessaires au niveau de la formation initiale et continue tant pour les enseignants de l'école fondamentale, les éducateurs des structures d'éducation et d'accueil que pour les entraîneurs dans les clubs de sport.

III.1. Université du Luxembourg

Dans le cadre de sa mission de formation initiale des enseignants de l'école fondamentale, l'Université transmet un bagage technique et pédagogique à tous les diplômés pour assurer les tâches professionnelles en relation avec la motricité et l'activité physique. Elle sera encouragée à prévoir des modules complémentaires pour les futurs enseignants particulièrement intéressés, voire des certifications supplémentaires dans ce domaine. Elle sera également encouragée à se concerter avec l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) afin de garantir une continuité et une complémentarité entre la formation initiale et la formation continue.

L'Université intervient aussi au niveau de la recherche sur la motricité et le développement des jeunes. L'étude MOBAC (*motorische Basiskompetenzen*), réalisée par l'Université du Luxembourg, donne des indications sur l'évolution des capacités motrices des jeunes. D'autres recherches s'intéressent au niveau psycho-socio-moteur.

III.2. Le Lycée technique pour professions éducatives et sociales

Le Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES) joue un rôle important comme lieu de formation pour éducateurs diplômés de l'État. Il forme le personnel intervenant, entre autres, dans le secteur des SEA (crèches, maisons relais, foyers de jour ...). Il est prévu que le LTPES offre des cours d'approfondissement en matière d'éducation motrice.

III.3. L'Institut de formation de l'Éducation nationale et l'École nationale de l'éducation physique et des sports

L'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) organise le stage d'insertion professionnelle des futurs enseignants et la formation continue du personnel enseignant et éducatif des écoles. Il attribue une priorité particulière aux formations en relation avec la motricité et les sports et organise régulièrement un large éventail d'offres en formation.

À partir de l'année scolaire 2018/2019, l'École nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS) et l'IFEN collaboreront afin de coordonner les interventions et les offres. L'ENEPS assistera l'IFEN dans l'organisation de formations (notamment au niveau infrastructurel) et dispensera elle-même des formations.

L'offre de formations continues pour les enseignants de l'école fondamentale, en 2018-2019, portera sur l'expression corporelle, la psychomotricité, des sports et la santé. Ces formations visent les objectifs suivants :

- assurer un taux d'activité optimal pour chaque enfant et garantir une éducation physique de qualité ;
- proposer des situations d'apprentissage ludiques aux enfants qui leur permettent de découvrir le monde par le biais de l'activité physique ;
- appliquer une pédagogie différenciée et adaptée au niveau de chaque enfant afin que chacun puisse ressentir du plaisir et du bonheur ;
- créer des expériences positives pour les enfants et éviter au maximum les frustrations liées à l'activité physique ;
- valoriser l'éducation physique au sein de l'école fondamentale sur les différents niveaux (structurel, organisationnel et personnel) ;
- faire connaître le potentiel de l'éducation physique pour la transmission des valeurs essentielles de notre société (e.a. respect d'autrui, travail en équipe, gérer ses émotions) ;
- aider l'enseignant au niveau de la planification et de la réalisation de ses cours ;
- garantir une mise en pratique adéquate du plan d'études.

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

www.men.lu

<https://menej.gouvernement.lu/fr>

Ministère des Sports

www.sports.lu

<https://msp.gouvernement.lu>